



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 4 décembre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>		<i>Présents</i> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.
En exercice :	11	
Présents :	8	
Suffrages exprimés :	10	<i>Absents excusés</i> : M. Hugo ROUSSEL, Mme Gladys SIRE, M. Éric INGWILLER
<u>Vote :</u>		
Pour :	10	<i>Absents non excusés</i> :
Contre :	0	<i>Pouvoirs</i> : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M Thomas LHOMMEAU ; Mme Gladys SIRE donne pouvoir à M. Vincent BONNIN
Abstention :	0	
		<i>Secrétaire de séance</i> : Olivier PIN

A. Décision modificative pour le budget principal de la Mairie

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le budget Mairie pour la nouvelle procédure automatisée du FcTVA, en effet les factures de fonctionnement pour les fournitures de petits équipements et de fournitures de voirie pour les travaux en régie ne sont pas prises en compte par cet automatisme de paiement du FcTVA. Dorénavant, nous passerons directement ces factures en investissement. Il est donc nécessaire de délibérer de la façon suivante (en 2024, nous créerons une opération pour ces travaux en régie) :

AR Prefecture

086-218600526-20231211-20231212_CT_04-DE
Reçu le 12/12/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°133/2023

Objets : Travaux en régie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	6 000,00		
2131 (040) : Bâtiments publics	-13 000,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	7 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-6 000,00	72 (042) : Production immobilisée	-13 000,00
60633 (011) : Fournitures de voirie	-7 000,00		
	-13 000,00		-13 000,00
Total Dépenses	-13 000,00	Total Recettes	-13 000,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier le budget comme expliqué ci-dessus.

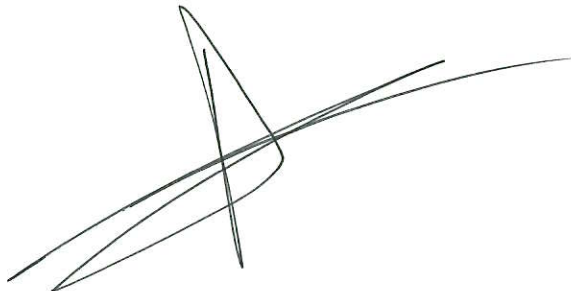
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 11 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231211-20231212_CT_04-DE
Reçu le 12/12/2023